

# LDH-Macif: un partenariat contre les discriminations

**La LDH, en partenariat avec le groupe Macif, a initié un programme, d'envergure européenne, sur le maintien ou l'accès au travail pour les aidants bénévoles, dans lequel s'est inscrit un séminaire, le 26 mars dernier. Genèse et ambition d'un projet au cœur de l'actualité.**

Maryse  
ARTIGUELONG,  
membre du Comité  
central de la LDH

**P**armi les dix-huit critères de discrimination prohibés par la loi, il en est un qui n'est pas encore mentionné, c'est le fait d'être aidant bénévole. Un aidant familial ou bénévole est défini par la Coface<sup>(1)</sup> comme « une personne qui vient en aide, à titre non professionnel, pour partie ou totalement, à une personne dépendante (âge, maladie, accident) de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne ».

Le Fonds social européen (FSE) ayant lancé un « appel à propositions innovantes et expérimentales dans le cadre de la lutte contre les discriminations dans l'emploi », la Ligue des droits de l'Homme a proposé, en partenariat avec le groupe Macif, un projet visant à lutter contre les discriminations dont sont victimes ces aidants bénévoles, dans le maintien ou l'accès à l'emploi.

## **Aux origines du partenariat LDH-Macif**

En effet, l'accroissement du nombre de personnes dépendantes avec maintien à domicile en raison de l'augmentation de l'espérance de vie, du choix de nombreux malades, en fin de vie, de bénéficier de l'hospitalisation à domicile, du manque de structures pour enfants ou adultes en situation de handicap, fait que de plus en plus d'individus en âge de travailler (plus longtemps, en raison du recul de l'âge de la retraite) sont appelés à devenir aidants bénévoles à une période de leur vie.

La discrimination se manifeste par le fait que ces salariés, qui

doivent s'absenter plus souvent que leurs collègues, qui sont fatigués, préoccupés, peuvent être moins investis dans leur travail; ils se voient donc pénalisés dans leur carrière, ou même sanctionnés. Quant à ceux qui cherchent un emploi, le simple fait de préciser qu'ils auront besoin de temps pour s'occuper d'une personne en perte d'autonomie suffit à leur fermer les portes des entreprises. Cette situation est souvent vécue comme étant inéluctable.

En France, à peu près la moitié des aidants bénévoles sont aussi salariés, et les femmes représentent près de 70 % de ces aidants. Elles sont alors victimes d'une double discrimination. Hommes ou femmes, tous ont besoin des revenus de leur travail, il est donc essentiel que cette aide qu'ils ou elles apportent à la société tout entière<sup>(2)</sup> ne se transforme pas en motif de discrimination.

La lutte contre les discriminations fait partie du quotidien du travail de la LDH, de son service juridique et de ses sections, et il en est de même de son travail sur les droits économiques et sociaux. De son côté, le groupe Macif a mené depuis plusieurs années une réflexion sur le maintien de l'autonomie et la question des discriminations que vivent les aidants. De cette réflexion a émergé son programme « Aidants & aidés »<sup>(3)</sup>, engagé en 2009. Le partenariat Ligue des droits de l'Homme-Macif était donc naturel. Le FSE demandant que le programme prévoie un travail transnational européen, nous avons sollicité plusieurs partenaires potentiels. La Ligue des droits de l'Homme luxembour-

geoise (Alos LDH) et le Forum italiano sulla disabilità ont accepté de collaborer sur ce projet.

## **Un large programme au service des aidants**

Nous avons défini plusieurs objectifs pour que ce programme, retenu par le FSE et soutenu par lui, puisse apporter une amélioration de la situation des aidants :

- préciser et recenser les types de problèmes que rencontrent les aidants;
- placer le problème des aidants salariés ou en recherche d'emploi dans le cadre de la lutte contre les discriminations;
- faire le point sur les dispositions législatives ou réglementaires;
- repérer les solutions ou les bonnes pratiques que certaines entreprises auraient déjà mises en place;
- étudier la manière dont le problème est traité dans les pays des partenaires et d'autres pays européens;
- diffuser ces bonnes pratiques auprès de différents types de publics: les aidants, les professionnels du secteur social, les entreprises et recruteurs, et les pouvoirs publics concernés;
- sensibiliser l'opinion publique;
- pour l'amélioration des dispositifs existants, faire des propositions aux élus, notamment les parlementaires, de même qu'aux élus des conseils généraux, avec l'élaboration, éventuellement, d'une proposition de loi.

Pour atteindre ces objectifs, une série d'actions a été élaborée par un comité de pilotage mis en place dès le début du programme :

**Le séminaire transnational du 26 mars dernier a permis notamment d'échanger sur les systèmes d'assistance aux personnes dépendantes et sur les mesures dont bénéficient les aidants.**

- une enquête qualitative, validée par un comité scientifique, de novembre 2012 à février 2013, auprès d'entreprises et d'aidants bénévoles dans deux régions (Rhône-Alpes et Poitou-Charentes), afin de réaliser un état des lieux et repérer solutions et bonnes pratiques. Elle a été pilotée par un chercheur du CNRS (le rapport avec les premiers résultats a été distribué lors de la journée du 26 mars auprès de soixante-dix personnes, voir *infra*);

- des enquêtes similaires, en mars 2013, dans les deux pays partenaires (Luxembourg et Italie), pour connaître les dispositifs en vigueur, leur application, leur « transférabilité »;

- des réunions de travail (sous forme de petits-déjeuners), organisées par AG2R/Macif et des entreprises en Rhône-Alpes; celles-ci se sont ajoutées à notre programme et ont permis des échanges très instructifs;

- un séminaire transnational, le 26 mars dernier (et que couvre ce présent dossier). Ce séminaire a permis d'échanger sur les systèmes d'assistance aux personnes dépendantes et sur les mesures dont bénéficient les aidants, de faire un bilan des bonnes pratiques et des législations en vigueur, et de réfléchir aux propositions à présenter aux élus. Ont participé les différents acteurs du projet (y compris les partenaires italiens et luxembourgeois), ainsi que des élus de conseils généraux, des parlementaires et un député européen. La ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie a souligné que la question des aidants



© ALEXIS HARNICHARD

était un chapitre important, dans le cadre du projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement. Faciliter la vie des aidants, avec « une priorité au maintien à domicile », pourrait revenir ainsi, selon Michèle Delaunay, à notamment renforcer aides et dispositifs publics, faciliter l'accès aux congés de soutien familial et de solidarité familiale, aménager le temps de travail – qui devrait être « posé comme un droit », tout comme le « droit au répit ».

### **En France comme ailleurs, prolonger l'étude**

Les actes du séminaire, le travail de synthèse évaluative sont en cours de rédaction, et feront l'objet de publications qui seront aussi accessibles sur les sites Internet des partenaires.

La synthèse des solutions et bonnes pratiques sera l'objet d'une brochure qui permettra de poursuivre la communication et la diffusion des résultats, auprès des associations d'aidants béné-

voles et d'aidants professionnels, des réseaux d'entreprises, à travers la CG-PME<sup>(4)</sup> ou l'ANDRH<sup>(5)</sup>, des syndicats et des pouvoirs publics.

La réflexion se poursuit sur les propositions à présenter pour, éventuellement, faire déposer une proposition de loi.

Par ailleurs, les partenaires luxembourgeois et italiens sont intéressés par l'organisation de séminaires, dans leurs pays respectifs, pour une restitution des échanges lors de la journée du 26 mars.

La fin du projet financé par le FSE est fixée au 30 juin 2013, mais d'ores et déjà, des rendez-vous sont pris pour des petits-déjeuners d'entreprises en Rhône-Alpes, dans le cadre du Mois de l'économie sociale, en novembre de cette année. Ces démarches pourraient essayer dans diverses régions. L'objectif: poursuivre le travail sur cette délicate question, qui est susceptible de toucher de plus en plus de personnes. ●

(1) Confédération des organisations familiales de l'Union européenne.

(2) Selon l'enquête « Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe » (« Share »), publiée par l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes) (<http://www.irdes.fr/EspaceRecherche/Enquetes/SHARE/index.html>), l'aide aux personnes âgées dépendantes en Europe était assurée en 2008 à 85 %, en moyenne, par les aidants informels, quels que soient les pays de l'Union, que l'aide professionnelle soit aisément accessible ou pas.

(3) [www.aveclesaidants.fr](http://www.aveclesaidants.fr).

(4) Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises.

(5) Association nationale des directeurs des ressources humaines.